



Réponses aux questions des représentants de proximité CFTC SE de juillet 2025

1. Disparité lors du lancement de la nouvelle offre habitation.

Lors du lancement de la nouvelle offre habitation, nous avons constaté des disparités sur le déploiement des Ambassadeurs. Dans certains services les ambassadeurs ont été détachés une semaine complète, sur d'autres, seulement une demi-journée voir pas du tout. En conséquence, certains salariés se sont retrouvés en difficulté avec peu d'interlocuteurs pour les aider dans cette phase de lancement. Comment expliquez vous cette différence de traitement ?

Réponse : Sans détail du service en question, il n'est pas possible d'investiguer la situation. Toutefois la direction confirme que le déploiement s'est correctement passé et qu'en renfort des ambassadeurs, la ligne managériale était mobilisée aux côtés des équipes.

2. Problème Immobilier PAP Aix en Provence

Dans le PAP d'Aix en provence, une demande par le responsable de l'agence a été faite concernant la porte d'entrée du bureau qui est défectueuse.

Un accident sans gravité a eu lieu avec le goom qui est tombé sur un salarié. Un devis était en cours. A-t-il été validé et l'intervention est-elle programmée ?

Réponse : La direction a bien connaissance de cet incident, il est bien pris en compte par les équipes immobilières pour traitement avec la copropriété.

3. Objectif GW habitation

Beaucoup de salariés des CRC CO et PAP ne savent pas clairement quelles transactions sont comptabilisées dans les objectifs habitations depuis la mise en place de la nouvelle offre.

Une fiche récapitulative peut-elle leur être envoyée avec les spécificités s'il y en a ?

Réponse : Un guide explicatif et une calculette ont été fournis aux managers pour expliquer les différences et recalculer les objectifs individuels. Les conseillers peuvent se rapprocher de leurs managers pour toute précision nécessaire.

4. Les salariés des CRC CO et PAP ont reçu l'information qu'une baisse de 12% des objectifs " habitation" était validée à partir du 1er juin. Mais aucun tableau actualisé sur les paliers à atteindre, pour le déclenchement de la part variable, ne leur a été communiqué. La direction peut-elle actualiser les paliers pour le 2nd et dernier quadrimestre et les communiquer aux salariés ?

Réponse : Les objectifs individuels ont été recalculés et les outils sont bien en cours de mise à jour

5. Neutralisation Objectif CCD/CCLD

Il a été dit par la direction que lors des formations et tutorats des nouveaux talents, le motif FORFAN est utilisé pour neutraliser les objectifs des formateurs et tuteurs. Il apparaît que dans certains cas c'est le motif ANIM FORM INTERN qui est indiqué. Est-ce que ce motif neutralise les objectifs également ?

Réponse : Seul le motif FORFAN doit être utilisé dans ce contexte.

6. suite Neutralisation objectif CCD/CCLD

Quand est-il lors de l'accompagnement des salariés qui ne sont plus dans le parcours d'intégration ? Exemple un CCLD qui se voit attribuer une mission pour faire monter en compétence un salarié de son équipe ? Ce temps est-il neutralisé pour ne pas le pénaliser ?

Réponse : L'accompagnement de la montée en compétences des conseillers fait partie intégrante de la fonction de conseiller clientèle. Dans ce cadre, il n'y a pas matière à neutraliser des temps spécifiques.